



**Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble : tout  
comprendre au feuilleton de la reprise**

**Au sommaire du dossier**



**Grenoble**

## **Coup de tonnerre : la clinique mutualiste placée sous tutelle !**

**Le Dauphiné Libéré** - Aujourd'hui à 18:49 | mis à jour aujourd'hui à  
19:23 - Temps de lecture : 3 min



Le GHM avait été repris en octobre 2020 par le groupe « Avec » et son président Bernard Bensaid. Photo Le DL /Benoit Lagneux

Le tribunal judiciaire vient de désigner deux administrateurs provisoires pour gérer l'UMG-GHM. « Enfin la société Avec est mise hors d'état de nuire », se félicite le syndicat Force Ouvrière.

Les administrateurs, dit le tribunal, auront pour mission « de gérer l'établissement, de s'assurer de l'effectivité des remboursements des créances (estimées à 6,5 M€, ndlr), de se constituer dans les procédures judiciaires y compris pénales et de mettre en œuvre toutes mesures propres à assurer le rétablissement financier, la reprise des activités en souffrance et l'apaisement du climat social.

Cette décision intervient [cinq mois après la mise en examen du PDG Bernard Bensaid](#).

## **À lire aussi**

[Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble : le placement sous administrateur au cœur de la bataille judiciaire](#)

Avocate des plaignants, Laure Germain Phion décrypte : « La décision a une importance considérable. Elle désigne deux administrateurs provisoires chargés de représenter les intérêts de l'UMG GHM. Tous les membres de la société Avec, soit onze des douze membres du conseil d'administration, ne peuvent plus gérer l'UMG GHM. Leur mission va notamment consister à

se constituer partie civile dans le cadre de la plainte que nous avons déposée pour FO et la CGT pour la prise illégale d'intérêts et les problèmes de détournement de fonds publics. Ils ont notamment pour mission de s'assurer que les créances seront payées et que les intérêts généraux des personnes désignées soient respectés. C'est un coup de tonnerre car le groupe Avec ne peut plus prendre un euro ni administrer et Bernard Bensaid ne peut plus se servir de prête-nom de sa famille ».

## **Une situation financière « effectivement critique »**

Dans son jugement, le tribunal affirme qu'il « apparaît donc en l'état que la situation financière de l'UMG-GHM est effectivement critique. L'ensemble de ces éléments de nature sociale, organisationnelle ou financière suffit à caractériser la circonstance de péril imminent pour l'établissement, tant concernant sa continuité que la préservation de son statut d'établissement de soin à but non lucratif (...) Compte tenu de la situation particulière de l'ESPIC (Etablissement de santé privé d'intérêt collectif) qui se trouve au cœur d'une information judiciaire et de plusieurs procédures judiciaires, notamment pour délit d'entrave et aux fins d'annulations d'actes liés à sa reprise, il y a lieu de désigner deux administrateurs pour effectuer cette mission »

## **Le Président de Grenoble Alpes Métropole, Christophe Ferrari a réagi ce mardi soir :**

« Ce jugement est le fruit d'un combat de plusieurs années mené par les syndicats, le personnel soignant, par des citoyens engagés pour le maintien d'une offre de santé à but non-lucratif sur notre territoire. La Métropole s'est tenue à leurs côtés. En février dernier, suite à la mise en examen de Bernard Bensaïd, nous avons écrit, avec les parlementaires locaux, au Ministre de la Santé François Braun afin de l'alerter, et lui demander urgemment la nomination d'un administrateur provisoire. Aujourd'hui, c'est finalement la justice qui vient protéger l'intérêt du GHM, cet établissement hospitalier que nous avons toutes et tous forcément côtoyé au moins une fois dans notre vie. Je continuerai à défendre une santé publique accessible à toutes et tous ainsi que toutes les structures et les personnes qui y contribuent avec engagement ».

[Au sommaire du dossier](#)



### **À LIRE AUSSI**

**La Russie a endommagé les missiles défensifs Patriot qui protègent Kiev**

Capital

Sponsorisé

**<DÉJÀ DISPONIBLE> Nouvelle Citroën Ë-C4 X à partir de 309 €/mois**

Nouvelle Citroën Ë-C4 X

Sponsorisé